

## **Niveau de sécurité élevé pour hommes et machines : les 1.354 câbles pour chaînes porte-câbles igus répondent tous aux critères RoHS II**

**Les câbles chainflex testés sur la durée et calculables en ligne sont certifiés en vertu de la directive européenne**

**« RoHS » est l'abréviation de « Restriction of Hazardous Substances » et règle l'utilisation de substances dangereuses dans les appareils électroniques. Cette directive européenne a pour objectif d'éviter les composants nocifs pour la santé comme le plomb, le mercure ou encore les adoucissants dans les produits ou les lieux de travail. Les 1.354 câbles chainflex ultra souples de la société igus remplissent tous les critères de l'actuelle directive RoHS II. Avec, à la clé, une sécurité en termes juridiques et de fonctionnement pour les constructeurs de machines et une utilisation et un recyclage sans danger pour les utilisateurs.**

igus propose sur stock 1.354 types de câbles et donc la plus grande gamme de câbles dédiés aux chaînes porte-câbles avec le plus grand choix d'homologations internationales. Les câbles chainflex étant soumis annuellement à plus de deux milliards de cycles de tests et à plus de 1,4 million de tests électriques dans le laboratoire de l'entreprise d'une superficie de 2.750 mètres carrés, igus est le seul fournisseur au monde à proposer une garantie de 36 mois sur sa gamme complète. Les câbles chainflex à durée de vie calculable en ligne apportent ainsi une contribution essentielle à la sécurité de fonctionnement des applications en mouvement. Une sécurité qui s'étend aussi à l'homme et à l'environnement grâce à la conformité à la directive « Restriction of Hazardous Substances » (RoHS) II. La conformité s'étend à toute la gamme chainflex du spécialiste des câbles en mouvement. Le câble de puissance pour moteurs chainflex CF30 vient ainsi d'être testé sur 25 millions de cycles dans le [test 5191](#) et sa conformité RoHS II confirmée.

### **Sécurité de planification avec les directives RoHS II**

Depuis le milieu des années 90, les appareils électriques et électroniques ainsi que leurs composants sont soumis dans toute l'Europe à des restrictions pour ce qui est de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement. Ces directives de plus en plus strictes fixent des valeurs limites pour l'utilisation de substances nécessaires pour le secteur industriel mais potentiellement nocives pour la santé comme le chrome, le plomb, le mercure ou le brome. Avec la directive européenne élargie 2011/65/UE (RoHS II), les valeurs limites admissibles pour les substances nocives ont encore été baissées, notamment celles concernant les phtalates. Ces adoucissants sont surtout employés lorsque certains plastiques doivent être très souples, très doux et rester élastiques à l'usage. igus remplit ces critères sur tous ses câbles chainflex ultra souples sans faire appel à ces phtalates nocifs. Un critère important pour se débarrasser plus tard de ces câbles ou les recycler. Pour les constructeurs de machines livrant vers l'Union européenne, la certification RoHS des câbles utilisés facilite l'obtention de la conformité CE. Les entreprises avec des clients en dehors de l'UE ont elles aussi l'avantage d'une sécurité de planification pour ce qui est d'autres normes. Des règlements similaires étant introduits dans des pays tels que les Etats-Unis, le Japon ou la Chine, ces standards doivent de plus en plus souvent être respectés à l'échelle mondiale. Découvrez nos chaînes sur [www.igus.fr/cableschainflex](http://www.igus.fr/cableschainflex).

**Légende :**



**Photo PM1119-1**

Les 1.354 câbles chainflex sont testés dans le laboratoire de tests igus et sont conformes RoHS II. Deux attributs qui offrent un maximum de sécurité pour hommes et machines. (Source : igus)

**A PROPOS D'IGUS :**

igus France est la filiale commerciale du groupe igus® qui est un des leaders mondiaux dans la fabrication de systèmes de chaînes porte-câbles et de paliers lisses polymères. L'entreprise familiale dont le siège est à Cologne en Allemagne est présente dans 80 pays (dont 35 filiales igus) et emploie plus de 4.150 personnes dont une soixantaine en France. En 2018, igus France a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 22 millions d'euros et le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 690 millions d'euros avec ses « motion plastics », des composants en polymères dédiés aux applications en mouvement. igus® dispose du plus grand laboratoire de tests et des plus grandes usines de son secteur afin d'offrir rapidement à ses clients des produits et solutions novateurs répondant à leurs besoins. La filiale française est située à Fresnes en Ile de France.

**Contact presse :**  
**igus® SARL – Nathalie REUTER**  
**01.49.84.98.11 [n.reuter@igus.fr](mailto:n.reuter@igus.fr)**  
**[www.igus.fr/presse](http://www.igus.fr/presse)**

49, avenue des Pépinières - Parc Médicis - 94260 Fresnes  
Tél.: 01.49.84.04.04 - Fax : 01.49.84.03.94 - [www.igus.fr](http://www.igus.fr)

Les Termes "igus, chainflex, CFRIP, conprotect, CTD, drylin, dry-tech, dryspin, easy chain, e-chain systems, e-ketten, e-kettensysteme, e-skin, flizz, iglide, iglidur, igubal, manus, motion plastics, pikchain, readychain, readycable, speedigus, triflex, plastics for longer life, robotlink et xiros" sont des marques protégées en République Fédérale d'Allemagne et le cas échéant à niveau international.